



**HAL**  
open science

## Le découpage des Antilles françaises en petites régions agricoles : un zonage perfectible

Murielle Mantran, Valérie Angeon

► **To cite this version:**

Murielle Mantran, Valérie Angeon. Le découpage des Antilles françaises en petites régions agricoles : un zonage perfectible. 2017. hal-01525377

**HAL Id: hal-01525377**

**<https://hal.science/hal-01525377>**

Preprint submitted on 20 May 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Le découpage des Antilles françaises en petites régions agricoles : un zonage perfectible**

*Murielle MANTRAN et Valérie ANGEON*

**Résumé.**– Le découpage en Petites Régions Agricoles s’est simplifié à l’inverse de la réalité agricole qui s’est complexifiée au sein de paysages naturels diversifiés. En Guadeloupe et Martinique, définies dans les années 1980, elles servent de zonage de référence pour le Recensement Général Agricole. Elles sont déterminées selon des critères pédoclimatiques et la dominante productive des exploitations. Ce référentiel n’a pas suivi les mêmes critères et est devenu obsolète du fait de l’évolution des systèmes de production agricoles vers des systèmes mixtes sans dominante productive.

## **Agriculture – Petites Régions Agricoles – Référentiel spatial – Zonage**

**Abstract.**– The division into Small Agricultural Regions is simplified in contrast to the agricultural reality that has become more complex in diverse natural landscapes. Guadeloupe and Martinique, set in the 1980s, they serve as reference zoning for the General Agricultural Census. They are determined according to soil and climate criteria and the dominant productive farms. This repository has not followed the same criteria and has become obsolete due to changes in agricultural production systems towards mixed systems without dominant productive.

## **Agriculture – Small Agricultural Regions – Spatial Reference – Zoning**

**Resumen.**– La división en pequeñas regiones agrícolas se simplifica en contraste con la realidad agrícola que se ha vuelto más compleja en diversos paisajes naturales. Guadalupe y Martinica, ambientada en la década de 1980, sirven de referencia para la zonificación del Censo General Agropecuario. Ellos se determinan de acuerdo a criterios edafológicos y climáticos y las granjas productivas dominantes. Este repositorio no ha seguido los mismos criterios y ha quedado obsoleta debido a los cambios en los sistemas de producción agrícola hacia sistemas mixtos sin productivo dominante.

## **Agricultura – Pequeñas regiones agrícolas – Referencia espacial – Zonificación**

**E**n France, le territoire est divisé en régions agricoles (RA), découpage issu d’une agrégation de communes administratives composant un ensemble homogène d’exploitations agricoles basé sur des types de systèmes de cultures et d’élevage<sup>1</sup> (ex : le bocage normand, le vignoble bordelais). Il est dénombré 411 RA Françaises. Elles peuvent comprendre plusieurs départements administratifs. Ce découpage a été établi en 1946

par le Gouvernement français (Klatzmann, 1957) mais ne rend plus compte de la diversité agricole de la France. Il se base sur la vocation agricole des régions à très petite échelle. S'il était d'actualité au lendemain de la guerre, il est depuis devenu obsolète (Louault, 1982), la réalité agricole s'étant complexifiée. Pour une échelle plus fine en matière d'agriculture, des petites régions agricoles (PRA) ont été définies dans les années 80, issues d'un croisement entre les départements et les RA. Ces PRA (formulation de l'INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) sont un découpage entre la commune et le département. On compte 713 PRA qui correspondent à des zones comprenant des exploitations dont l'Orientation Technico-Economique (OTE<sup>2</sup>) est la même. Ces ensembles spatiaux, ne présentent pas la même vocation agricole dominante, comme les RA, mais regroupent des exploitations à systèmes de productions proches. L'OTE est une classification des exploitations proposée selon leurs dominantes productives. Certains auteurs<sup>3</sup> les appellent « Micro-Régions Agricoles » ; Louault les nomme « Régions Agricoles Elémentaires » et en donnera la définition suivante : « Portion d'espace<sup>4</sup> supportant une majorité d'exploitations pratiquant sensiblement le même système de culture » (Louault, 1981). La RA regroupe plusieurs départements alors que la PRA se situe entre la commune et le département. Dans le contexte actuel de pratiques agroécologiques tendant vers la diversification et les associations de productions, le découpage en RA et PRA doit être redéfini et les PRA recharacterisées. Les territoires ultramarins de la Caraïbe (Martinique, Guadeloupe), du fait de leur petite dimension, ont opté pour un recouplement spatial agricole dès les années 80. Le découpage en RA n'existe pas, seul le découpage en PRA est utilisé par la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), laquelle utilise indifféremment le terme de RA ou Zone Agricole (ZA) pour les PRA. Cependant, dans notre étude, afin d'éviter toute confusion sémantique, nous adoptons le terme de PRA au regard de la définition précise que nous en avons donnée. Nous justifions ce choix pour être en phase avec la définition des PRA qui correspond bien à un découpage entre la commune administrative et le département et qui rend compte des OTE. De plus, la ZA est, dans la statistique, la zone consacrée à l'activité agricole en opposition à la zone forestière, à la zone urbaine et à la zone naturelle. La ZA ou RA ne décrit pas précisément le système de culture ou d'élevage, mais précise plutôt la spéculation la plus importante. La délimitation des PRA, établie dans les années 80 aux Antilles Françaises, est toujours utilisée par la DAAF dans le cadre du Recensement Général de l'Agriculture (RGA). Selon les responsables de ces services en Guadeloupe et en Martinique, la délimitation en PRA est toujours pertinente alors que le découpage est caduc selon les responsables de services des chambres d'agriculture de la Guadeloupe et de la

Martinique<sup>5</sup>. Il existe un clair hiatus entre ces deux catégories d'acteurs institutionnels. Notre objectif est de nous interroger sur ce décalage potentiel entre le découpage spatial en PRA et la réalité agricole des Antilles françaises. Car les PRA sont les seules unités spatiales à intérêt agricole communément utilisées dans la production de données statistiques en France. Si ce décalage est avéré, cela pose un réel problème non seulement dans la production de données statistiques agricoles mais aussi, plus largement, dans la gestion du territoire agricole. Ces PRA ont été caractérisées principalement par des données agropédoclimatiques. Le contexte physique (pédoclimatique) est certes relativement invariant. Toutefois, la localisation des productions agricoles a probablement évolué. L'importance dans le paysage agricole des monocultures de canne à sucre et de banane destinée à l'exportation simplifiait auparavant l'organisation spatiale des productions (Calmont *et al.*, 1999). Chaque PRA avait une spécificité de grandes cultures. Actuellement, dans un contexte de développement des systèmes de production agroécologiques, les paysages agricoles sont devenus plus hétérogènes avec une mosaïque de spéculations (*i.e.* développement de la polyculture-élevage notamment). Nous proposons d'établir un diagnostic des différents découpages en PRA pour la Guadeloupe et la Martinique, de les critiquer et de les réadapter à la réalité agricole actuelle avec une probable modification de leurs frontières géographiques à l'image de la critique émise concernant l'obsolescence du découpage en RA (Louault, 1981 ; Louault, 1982). Dans un premier temps, nous nous attarderons sur les données disponibles actuellement concernant le découpage des deux départements en PRA. Il sera présenté, un schéma de synthèse précisant l'évolution des découpages successifs par PRA. Dans un second temps, nous présenterons notre proposition de description et de redéfinition des PRA.

## ***1. Découpage du territoire en PRA par les services déconcentrés de l'Etat à partir des années 1980***

La délimitation des PRA en Guadeloupe (DDA, 1984) et en Martinique (Colmet-Daage, 1980) a été établie dans les années 80 par le Service Central des enquêtes et Etudes Statistiques du Ministère de l'Agriculture. Les PRA antillaises sont actuellement au nombre de 31, soit 4,35% des PRA françaises sur moins de 1% du territoire. Ces chiffres sont le reflet d'une grande diversité naturelle et agricole.

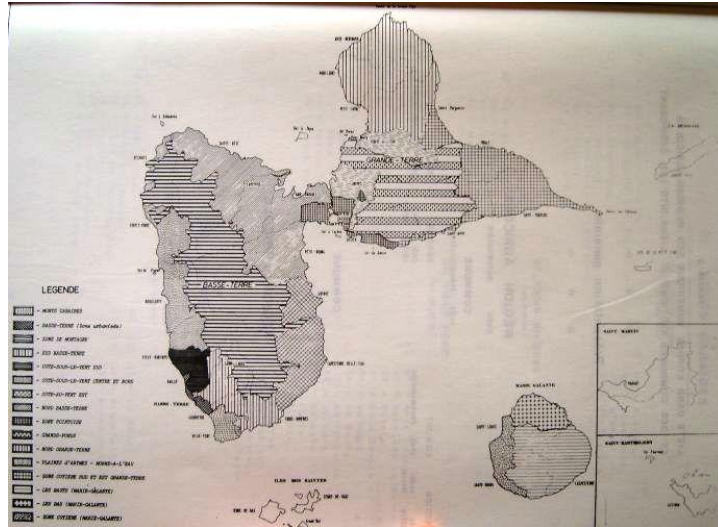
### **1.1. Les PRA en Guadeloupe : un exercice permanent de redécoupage**

Les PRA en Guadeloupe, dont le 1<sup>er</sup> découpage (**fig. 1**) relève de 1980, ont été redécoupées successivement pour chacun des trois RGA de 1989, de 2000 et de 2010. Chacune des zones

doit regrouper des sections homogènes du point de vue agricole dont la liste exhaustive figure dans le bulletin n°3 de l'Agreste en 2003. L'unité spatiale de référence des PRA est la section alors qu'en France hexagonale, c'est le canton. Le zonage a été réalisé à partir des inventaires des différents découpages déjà effectués sur le département avant 1978 : la carte pédologique de l'Office Scientifique et Technique Outremer (ORSTOM<sup>6</sup>), le découpage pour la fixation des bénéfices forfaitaires agricoles, les zones culturelles de l'ASSOCIATION BANANIÈRE de la Guadeloupe (SICA ASSO BAG<sup>7</sup>), signe de l'importance de la filière banane dans la caractérisation des PRA, la carte des cultures de l'ORSTOM, la délimitation des zones de montagne et de piémont, l'inventaire partiel des terres incultes, le zonage à l'occasion de l'étude du Parc National et l'inventaire des sections et lieux-dits. Le croisement de toutes ces informations spatialisées a abouti à la réalisation d'un zonage agricole de l'ensemble du territoire guadeloupéen. La caractérisation initiale des PRA en 1980, établie par les services déconcentrés de l'Etat, propose un zonage en 16 zones pour l'archipel de Guadeloupe (DDA, 1984). La Basse-Terre en comprend huit (codées de 1 à 8), la Grande-Terre cinq (de 11 à 15) et Marie-Galante trois (21 à 23). Le découpage agricole de la Guadeloupe en 16 PRA prévaut pour tous les RGA. Les PRA en 1980 ont été caractérisées succinctement par les services de l'Etat à l'aide des données statistiques issues du RGA 1980-81. Les éléments de description sont centrés sur leur contexte agricole et/ou contexte physique (pédologie, climat). Nous pouvons noter des éléments de description sur la localisation géographique, l'occupation du sol, la topographie, les aménagements et le type de production. Nous observons que le descriptif exhaustif de toutes les PRA de cette période n'est pas disponible : 6 PRA sont identifiées mais pas explicitées par rapport au découpage de 1980.

Un deuxième zonage (**fig. 2**) en PRA a été établi en 2000 puis un troisième zonage (**fig. 3**) a été réalisé en 2010 reprenant certaines frontières des PRA de 1980 et de 2000.

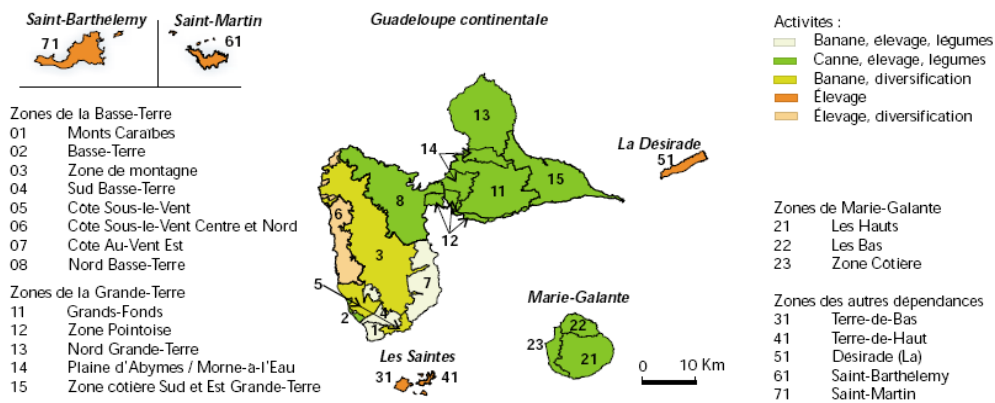
Fig 1. Les PRA de Guadeloupe en 1980



Source : DAF, 1984

Fig. 2 : Les PRA de Guadeloupe en 2000  
L'archipel guadeloupéen en petites zones agricoles

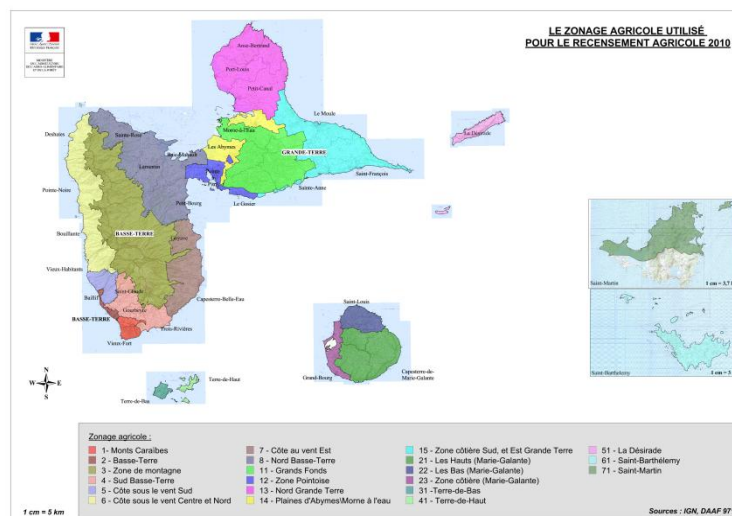
Les 21 petites zones agricoles de la Guadeloupe selon leurs activités dominantes



Source : Agreste, la statistique agricole - recensement agricole 2000

Source : DAF, 2004

Fig. 3 : Les PRA de Guadeloupe en 2010



Source : DAAF, 2013

Après une comparaison des trois découpages, même si les PRA conservent la même dénomination, elles ne gardent ni les mêmes délimitations ni le même contenu productif agricole. De ce fait, les redécoupages sont plus ou moins importants selon les zones considérées et l'année du découpage. Les PRA de 1984, de 2000 et de 2010 proposent le même nombre d'unités spatiales (soit 16). Toutefois, il faut noter que même si le nombre d'unités spatiales est resté identique, le découpage de ces PRA a été modifié. Les raisons ayant présidé à ces choix de redécoupage n'ont pas toujours été clairement explicitées. Nous pouvons émettre deux hypothèses quant à ces modifications. Elles sont soit d'ordre agricole (l'occupation agricole des sols en 1981, 1989, 2000 et 2010 a évolué), soit d'ordre technique lié au fait que les agents des services déconcentrés de l'Etat changent régulièrement ce qui, autrefois n'a pas permis la conservation d'une mémoire permettant de retracer un historique. Ces changements de frontières géographiques des PRA posent une réelle question quant à la pertinence d'une analyse comparative et évolutive des données statistiques issues des RGA et à leur interprétation à cette échelle. Certaines PRA ont subi d'importantes modifications comme : les Monts Caraïbes (PRA 1), le Sud Basse-Terre (PRA 4), la Côte sous-le-vent (PRA 5 et 6) sans que l'on ne puisse vraiment en comprendre l'origine. Pour éviter ces discontinuités, il faudrait certainement reprendre les données individuelles et les réagréger en fonction d'un découpage unique préalablement défini.

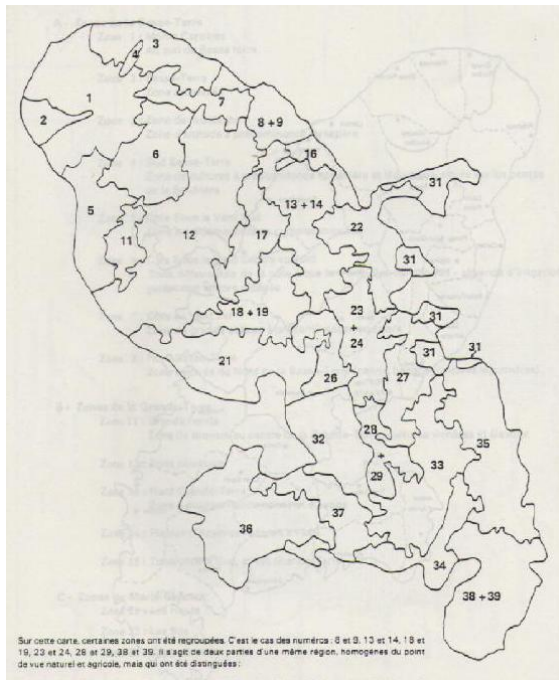
## **1.2. Les PRA de Martinique : une réduction significative du nombre de régions au cours du temps**

Les premières PRA à la Martinique datent de 1980 (**fig. 4**). Elles ont été délimitées à partir des sections cadastrales et lieux-dits sur les fonds topographiques de l'Institut Géographique National (IGN). L'unité spatiale de référence des PRA de Martinique est, comme pour la Guadeloupe, la section. Le découpage était de 34 PRA en 1980 (Colmet-Daage *et al.*, 1980) et a été justifié par la grande variété pédoclimatique de la Martinique, comparativement à la Guadeloupe. Il est apparu en pratique difficilement exploitable aux services en charge de la statistique agricole de par le nombre trop élevé de PRA. Les 34 PRA de 1980 (codées de 1 à 39<sup>8</sup>) ont été fusionnées en 15 PRA (**fig. 5**) en 1984 (Bernard *et al.*, 1984).

Le 1<sup>er</sup> découpage agricole de la Martinique a été réalisé pour le RGA 1980-81. Les éléments, fournis par les documents publiés par Colmet-Daage *et al.*, 1980, sont la description du RGA pour chaque PRA en 1980. Les PRA martiniquaises de 1980, tout comme celles de Guadeloupe, présentent des manquements en termes de description : 6 PRA ne sont pas décrites. Pour les autres PRA, la description n'est pas exhaustive. Il manque des précisions

soit sur le contexte climatique, soit sur le type d'occupation du sol et/ou la dominante productive. Quelques éléments supplémentaires sont toutefois pris en compte entre les PRA 1980 et 1984 : projets d'aménagement, sans précision sur ces derniers, taille des exploitations et évolution du foncier. Cette classification en 34 zones, élaborée par les services de l'Etat, a évolué entre 1980 et 1984. Les PRA de 1984 sont une simplification des PRA de 1980. Plusieurs PRA ont été agrégées selon des critères différents (exposition, géomorphologie, anthropisation) : (i) les zones sous-le-vent des deux principaux reliefs de la Martinique (Montagne Pelée et Pitons du Carbet) ont été recoupées, (ii) les plaines agricoles ont été regroupées (zones 16, 22-24, 26, 28-29 et 32), (iii) un regroupement des zones 8 et 9, 13 et 14, 18 et 19, 23 et 24, 28/29 a été effectué, la taille des exploitations n'étant plus prise en compte comme critère discriminant, (iv) les différenciations entre zones faiblement artificialisées et artificialisées par installation de l'irrigation ne sont également plus prises en compte avec l'agrégation des codes 38 et 39. Le second découpage (PRA 1984) a été repris à l'identique pour le RGA 1989. Les 15 PRA de 1984 n'ont jamais été décrites.

Fig. 4 : Les PRA de Martinique en 1980



Source : Colmet-Daage, 1980

Fig. 5 : Les PRA de Martinique en 1984



Source : d'après Bernard *et al.*, 1984

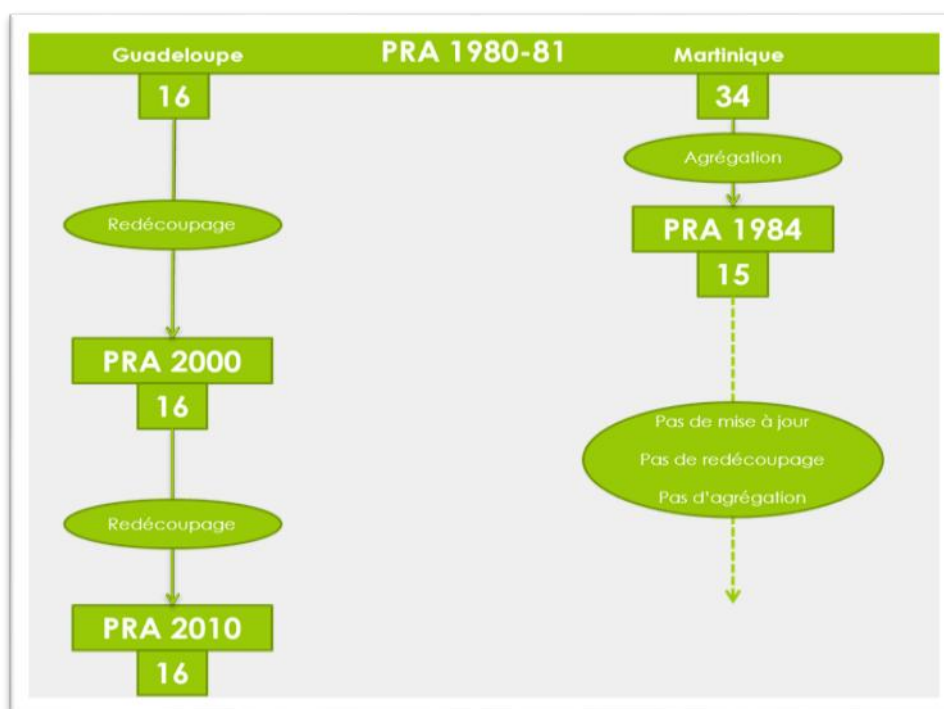


Trois points de différenciation majeurs existent entre les PRA de 1980 et de 1984 : (i) Cinq PRA n'ont pas changé. Une PRA a le même nom et le même code (PRA 1 Montagne Pelée) et quatre PRA ont le même nom mais pas le même code (PRA 5, 9, 14 et 15 selon le codage de 1984) ; (ii) Quatre PRA ont simplement été renommées et recodées : elles ne voient pourtant pas leur découpage modifié (PRA 4, 7, 10 et 11) ; (iii) Six PRA 1984 sont une agrégation des 25 PRA de 1980 et ont changé de nom (PRA 2, 3, 6, 8, 12 et 13). En somme, les PRA de 1984 sont bien une agrégation des PRA de 1980.

### 1.3. Les PRA de Guadeloupe et de Martinique : une évolution de découpage au cours du temps

L'historique des PRA aux Antilles françaises montre une volonté d'améliorer la lisibilité du territoire sur le plan agricole avec un regroupement des régions agricoles. Le schéma (fig. 6), ci-dessous, présente la synthèse des différents découpages par PRA en Guadeloupe et en Martinique.

Fig. 6 : Schéma d'évolution des découpages par PRA depuis 1980 en Guadeloupe et en Martinique



Le premier découpage a été proposé en 1984 avec 16 PRA en Guadeloupe contre 34 en Martinique. En Martinique, les PRA de 1980 au nombre de 34 au départ ont été fusionnées. Après agrégation, a été proposé un découpage en 15 PRA resté stable jusqu'à aujourd'hui n'ayant fait l'objet d'aucune mise à jour et d'aucun changement de délimitation (redécoupage

ou agrégation). En revanche, en Guadeloupe, même si le nombre de PRA est resté identique (16), les régions ont été redécoupées.

Un travail d'identification fin a été effectué afin de déterminer l'importance ou non des redécoupages en Guadeloupe (**tableau 1**). Entre 2000 et 2010, sept PRA n'ont pas changé. Douze PRA connaissent différents types de changements. Trois d'entre elles voient leur zone de mangrove exclue. Nous observons une simplification de la diversité agricole du territoire avec l'exclusion des zones de mangrove des PRA 2010. Or, les zones de mangrove (Goyave, Abymes, Morne-à-l'Eau) regroupent une agriculture familiale qui se développe avec la production de madère (racine) et les pâturages en arrière-mangrove. De plus, ces zones sont privilégiées pour la reproduction des crabes. Dix PRA sont concernées par d'autres types de changement : quatre PRA perdent une zone. Cela induit mécaniquement des changements pour les autres PRA. Ainsi, quatre PRA gagnent une zone et cinq sont redélimitées.

Tableau 1 : Changements de frontières par PRA en Guadeloupe

Code	PRA 2000	PRA 2010	Remarques
1	Perte	N/A <sup>9</sup>	N/A
2	Perte	Redélimitation et rattachement	Selon la zone urbaine
3	N/A	Perte et redélimitation	Selon la forêt domaniale
4	Désagrégation	Agrégation	PRA 2010 = PRA 1984
5	Désagrégation	Agrégation	PRA 2010 = PRA 1984
6	N/A	Rattachement et redélimitation	Selon la forêt domaniale
7	N/A	N/A	N/A
8	N/A	Exclusion	Zone de mangrove
11	Redélimitation	N/A	Selon les Grands-Fonds
12	Perte	Rattachement	Pour la même zone urbaine
13	N/A	N/A	N/A
14	Redélimitation	Exclusion	Selon Grands-Fonds et zone de mangrove
15	Rattachement	N/A	N/A
21	N/A	Exclusion	Zone de mangrove
22	N/A	N/A	N/A
23	N/A	N/A	N/A

Afin de se rendre compte de la superficie concernée par ces changements, les hectares de chaque PRA connaissant un changement ont été calculés pour toutes les dates affectées par ces changements (**tableau 2**). Pour la Martinique, ce travail d'explicitation du redécoupage n'est pas nécessaire puisque les PRA 1984 sont une agrégation par emboîtement des PRA 1980.

Tableau 2 : Evaluation quantitative des changements par PRA en Guadeloupe

N°	Variation 1984-2000 Nb ha (%)	Variation 2000-2010 Nb ha (%)
1	-149(-9)	0
2	-132(-17)	-64(-10)
3	-195(-1)	-2885(-9)
4	-2710(-44)	+2801(+81)

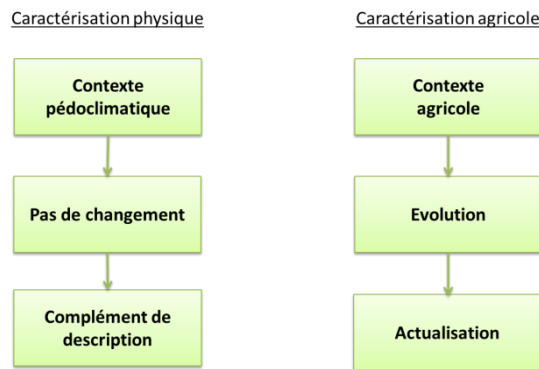
5	+2904(+113)	-2842(-52)
6	+116(+1)	+2649(+28)
11	320(+2)	-140(-1)
12	-215(-6)	+135(+4)
14	-1078(-15)	-253(-4)
15	+602(+4)	0

Selon les services déconcentrés de l'Etat (DDA, 1984), les 16 PRA de Guadeloupe définies en 1984 n'ont pas été déterminées selon des arguments agropédoclimatiques. Il s'agit d'un découpage de circonstance (DDA, 1984) pour une exploitation plus aisée des données du RGA 1980-81. Ce découpage a été repris sans modification pour l'exploitation des données des RGA suivants de 1989 et 2000. A l'inverse, les PRA de Martinique ont été regroupées sur des critères pédologiques, d'occupation du sol, de relief, des précipitations et de la structure des exploitations (Bernard *et al.*, 1984). Mais certains systèmes de production n'ont pas été pris en compte (l'élevage par exemple). Bien que les critères de redéfinition des PRA soient plus objectifs qu'en Guadeloupe, Bernard *et al.* préconisent de prendre plus largement en considération d'autres critères géographiques, climatiques, socio-économiques et agronomiques. Ils vont même jusqu'à ajouter la nécessité de prendre en compte les effets néfastes de l'activité agricole tels que l'érosion des sols, la pollution, mais ces éléments de réflexion intégrant des sensibilités environnementales et paysagères n'ont pas été considérés dans une nouvelle analyse des PRA. La philosophie de ces zones ainsi découpées auraient pu leur faire valoir d'être nommées « zones d'aménagement de l'espace rural » (Bernard *et al.*, 1984). Actuellement, l'unité spatiale de référence des PRA Guadeloupe et Martinique reste administrative (la section). Dans le sillage de Bernard *et al.*, il serait plus pertinent de retenir d'autres unités spatiales de référence paysagère (bassin-versant, ensemble paysager, unité paysagère, sous-unité paysagère) ou productive (bassin de production, parcelle agricole).

## **2. Proposition de Re-définition et de Re-découpage des PRA**

La notion de paysage couple des éléments géologiques, pédologiques et géomorphologiques avec des éléments relatifs à l'occupation de l'espace du fait de l'activité humaine. En vue de redéfinir le paysage des PRA, nous proposons une grille de lecture (**fig. 7**) à deux dimensions pour la constitution de PRA 2014 sur des critères agropédoclimatiques. D'un côté, nous avons la caractérisation physique des PRA, qui de fait, n'a pas changé dans le temps. Nous proposons de compléter les descriptions existantes par des éléments d'ordre paysager. D'un autre côté, nous avons la caractérisation agricole, qui évolue dans le temps. Nous proposons une actualisation de ces données.

Fig. 7 : Grille de lecture par deux caractérisations physique et agricole des PRA



## 2.1. La diversité naturelle des territoires

Le contexte pédoclimatique va être décrit à l'aide de plusieurs variables : géographique (pédologie et altitude), et climatique (précipitations). La variable climatique est également simplifiée : elle se réduit aux précipitations alors que pour la caractérisation d'une zone climatique, il faut des données sur le vent, les températures, l'humidité, le rayonnement global, l'ensoleillement, les saisons. Ce choix de simplification a été effectué pour reprendre les mêmes critères qui avaient été retenus lors de la construction des PRA. Les variables géographiques et la variable climatique ( $P^{\circ}$ ) sont renseignées par superposition de couches d'informations géoréférencées sous Système d'Information Géographique (SIG) à la délimitation des PRA. Le croisement de toutes ces informations permet d'obtenir une caractérisation physique de chaque PRA. Les données géoréférencées disponibles sont la carte pédologique de l'ORSTOM de 1979 et de Colmet-Daage de 1969 respectivement pour la Guadeloupe et pour la Martinique, les données d'altitudes du scan 25 de l'IGN (Relevés de 1951 et 1955) et la carte des  $P^{\circ}$  de Météo France présentant les moyennes annuelles des 30 dernières années. Nous avons décrit chaque PRA par ces trois variables (**tableau 3**).

Tableau 3 : Variables de chaque PRA sur le plan pédoclimatique

	Code	Nom	Altitude (en m)	Précipitations (en mm/an)	Sols
G u a d e l o u p e	1	Monts Caraïbes	0 à + de 500	1500 à 3000	Nitisols
	2	Basse-Terre	0 à 100	1000 à 3000	Nitisols
	3	Zone Montagne	0 à + de 500	1500 à + de 4000	Du Nord au Sud : Vertisols, Ferralsols, Andosols
	4	Sud Basse-Terre	100 à 500	1500 à + de 4000	Du Littoral vers l'intérieur : Nitisols, Andosols
	5	Côte Sous-le-Vent	0 à 500	1000 à 4000	Nitisols
	6	Côte Sous-le-Vent centre et nord	0 à 500	1000 à 4000	Vertisols
	7	Côte-au-Vent Est	0 à 500	2000 à + de 4000	N : Ferralsols S : Nitisols, andosols
	8	Nord Basse-Terre	0 à 200	1500 à 3000	Ferralsols
	11	Grands-Fonds	0 à 200	1000 à 2000	Calcisols
	12	Zone Pointoise	0 à 50	1250 à 2000	Alluvions
	13	Nord Grande-Terre	0 à 100	- de 1000 à 1500	Vertisols
	14	Plaine Abyemes/Morne-à-l'Eau	0 à 50	1500 à 2000	Ferralsols, Alluvions, vertisols
	15	Zone côtière Sud et Est Grande-Terre	0 à 100	- de 1000 à 1500	Vertisols
	21	Marie-Galante Les Bas	0 à 100	- de 1000 à 1500	Vertisols
	22	Marie-Galante Les Hauts	0 à 100	- de 1000 à 1250	Vertisols
23	Marie-Galante Zone côtière	0 à 100	1250 à 1500	Vertisols	
M a r t i n i q u e	1	Montagne Pelée	0 à + de 500	- de 1500 à + de 4000	Sols peu évolués sur cendres
	2	Nord Caraïbe	0 à 500	- de 1500 à + de 4000	Sols peu évolués sur cendres
	3	Nord Atlantique	0 à + de 500	2000 à 4000	Andosols à l'intérieur des terres et sur le littoral Nitisols au Sud et Sols peu évolués sur cendres au Nord
	4	Nord centre	200 à 500	2000 à + de 4000	Andosols
	5	Pitons du Carbet	0 à + de 500	- de 1500 à + de 4000	Du littoral à l'intérieur des terres : Vertisols, Nitisols, Andosols
	6	Mornes du Centre	200 à 500	1500 à 4000	Andosols
	7	Fort-de-France	0 à 200	1500 à 4000	Du littoral à l'intérieur des terres : Vertisols, Nitisols au Nord et Ferrisols au Sud
	8	Plaines du Centre	0 à 500	1500 à 4000	Alluvions, Ferrisols, Sols rouges
	9	Côte sèche Atlantique	0 à 100	- de 1500 à 2000	Vertisols, Sols rouges
	10	Sud Caraïbe	0 à 500	- de 1500 à 2000	Vertisols
	11	Poterie Trois-Ilets	0 à 100	- de 1500 à 2000	Vertisols
	12	Manzo Rivière-Pilote	0 à 500	- de 1500 à 3000	Ferrisols, Sols rouges
	13	Sud Est	0 à 200	- de 1500 à 2000	Vertisols
	14	Sainte-Luce	0 à 500	- de 1500 à 2000	Vertisols
	15	Morne-Vert	200 à 500	1500 à 4000	Sols rouges

## 2.2. La diversité agricole des territoires

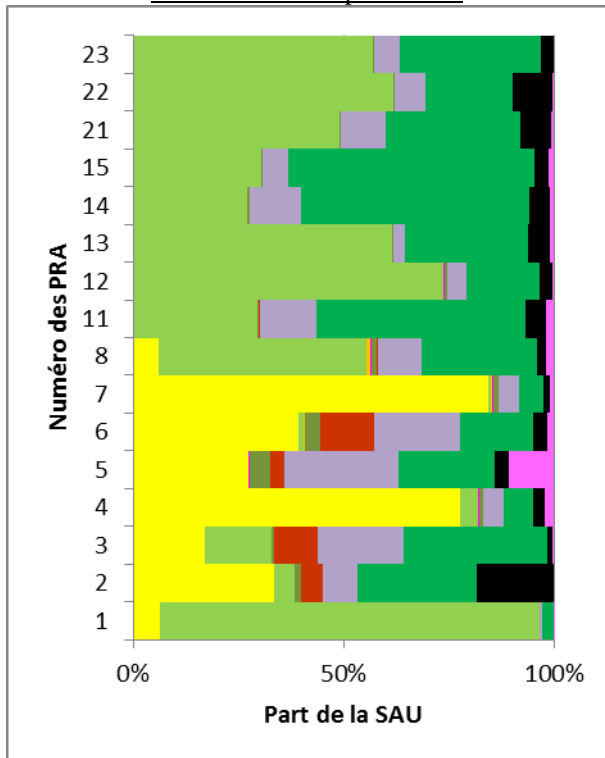
### *En Guadeloupe*

Le poids de l'agriculture (en part des surfaces agricoles sur la surface totale) par PRA a été calculé à partir des données brutes des différents RGA. Une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) a été proposée pour regrouper les PRA par type. Trois classes émergent : « très agricole » (plus de 35%), « moyennement agricole » (entre 10 et 35%), « peu agricole » (moins de 10%). Pour chaque année, une CAH a été effectuée. Les pourcentages, représentant la part de la zone agricole sur le territoire, ont tendance à diminuer entre 1981 et 2010. Chaque PRA a été décrite selon les données statistiques aux dates des différents RGA. Nous avons calculé la surface totale de chaque polygone sous SIG correspondant aux PRA et leur évolution sur la période étudiée (1981-2000). Il nous a donc été possible de calculer ce que représente chaque PRA par rapport à la SAU totale. La DAAF Guadeloupe nous a fourni les données du RGA 2010. Cela nous permet de procéder à un panorama de l'évolution des PRA selon nos apports méthodologiques plus complet pour la Guadeloupe que pour la Martinique. Au final, nous distinguons trois types de PRA : celles qui ont évolué favorablement (Marie-Galante, Nord Basse-Terre, côte au-vent et Grande-Terre sauf les Grands-Fonds), celles où l'agriculture s'est maintenue (Les Grands-Fonds et Basse-Terre avec la côte sous-le-vent, la zone montagne, le Sud Basse-Terre et les Monts Caraïbes), et celle qui accuse une nette perte de l'agriculture : la zone pointoise.

Nous avons effectué une Analyse en Composantes Principales (ACP)<sup>x</sup> pour regrouper les PRA par types de productions. Nous obtenons un classement par OTE. En 1981, toute la partie au-vent de la Basse-Terre regroupait les cultures florales, l'ananas et la banane, tandis que la partie sous-le-vent se divisait en deux secteurs : Nord pour les cultures légumières et les plantes aromatiques et Sud pour les vergers. La Grande-Terre et Marie-Galante étaient spécialisées en zones d'élevage et de canne à sucre. En 1989, cette typologie évolue et les PRA se spécialisent avec la Basse-Terre en plantes aromatiques et banane sauf le Nord Basse-Terre pour les cultures légumières et l'ananas et la Grande-Terre avec les prairies et la canne à sucre. En 2000, nous constatons une évolution de cette typologie des PRA avec une dominante de canne à sucre et d'élevage (bovins et caprins) pour la Grande-Terre et Marie-Galante, et une dominante d'ananas et d'élevage ovin pour le Nord Basse-Terre. La banane, les vergers et les cultures florales se retrouvent prioritairement en côte au-vent et les plantes aromatiques sont majoritairement localisées sur le reste de la Basse-Terre y compris en zone de montagne. L'orientation productive des PRA a été déterminée. Nous pouvons en faire une

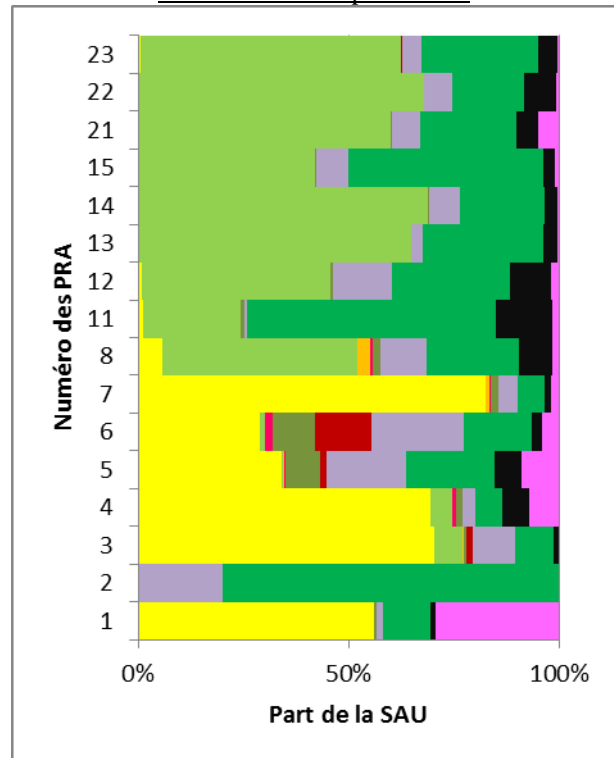
description par année (1981, 1989, 2000 et 2010) et une comparaison entre la Guadeloupe et la Martinique. Ces dominantes ont poussé Calmont *et al.* (1999) à proposer deux zones qui s'apparentent à deux « Région Agricole » mais qui ne révèlent en rien la diversité des paysages agricoles (plus de 50% orienté vers d'autres productions). De fait, nous distinguons bien (**tableaux 4 à 7**), pour la Basse-Terre une dominante de jaune (correspondant à la banane) et une dominante de vert clair pour Marie-Galante et la Grande-Terre (correspondant à la canne à sucre). Toutefois, on se rend bien compte que ces dominantes ne représentent que 50% ou moins de la zone agricole de Guadeloupe. Ne considérer que les dominantes est, là encore, une tendance à la simplification de la diversité de l'agriculture. Les surfaces sont soit dédiées à l'élevage (vert foncé pour les prairies), soit à d'autres productions comme les cultures légumières en violet (racines et tubercules + légumes frais) entre 2 et 30% selon les PRA, les plantes aromatiques sur la Côte-sous-le-vent et la zone montagne : elles ont tendance à occuper moins d'espace en 1989, 2000 et 2010 avec en 1981 des écarts entre 3 et 13% et en 2000, moins de 8%. Les vergers sont principalement présents en Basse-Terre (Côte-sous-le-vent et au Nord Basse-Terre). Toutefois, toutes les surfaces de la zone agricole de chaque PRA ne sont pas occupées par une production, elles peuvent l'être momentanément (jachère) ou définitivement (friches), signe de la déprise agricole. Ces zones inoccupées par l'agriculture sont sans cesse en augmentation.

Tableau 4 : Orientation productive végétale de chaque PRA en Guadeloupe en 1981



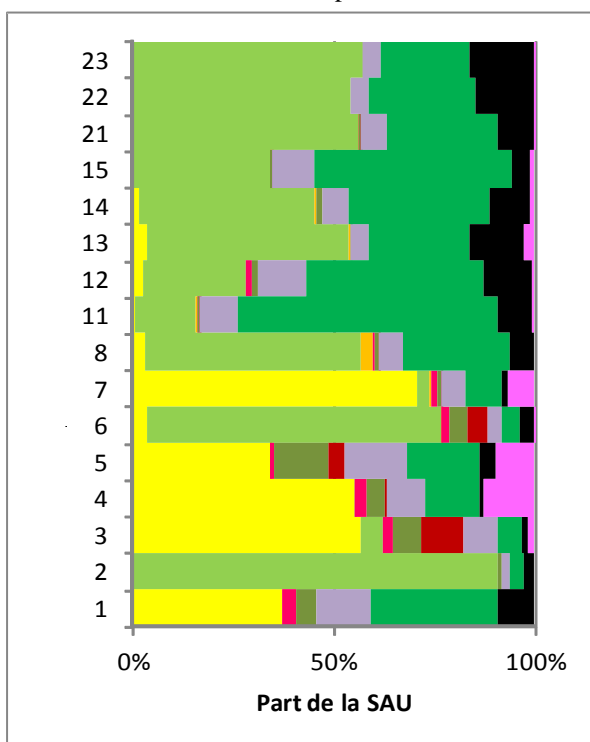
Source : RGA 1981

Tableau 5 : Orientation productive végétale de chaque PRA en Guadeloupe en 1989



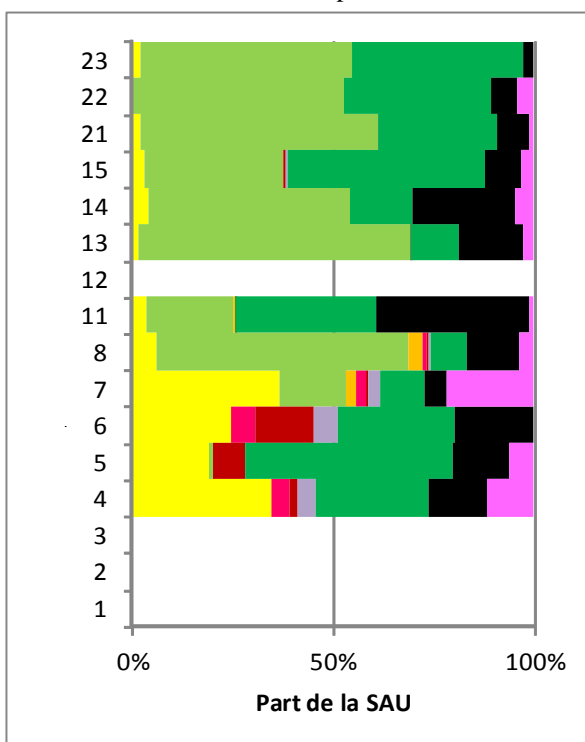
Source : RGA 1989

Tableau 6 : Orientation productive végétale de chaque PRA en Guadeloupe en 2000

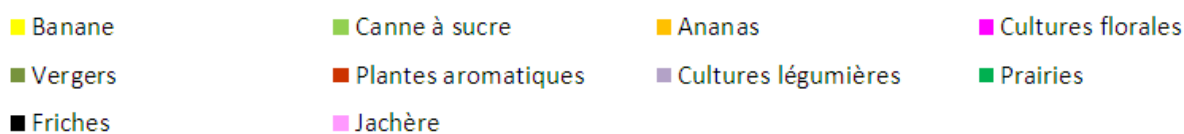


Source : RGA 2000

Tableau 7 : Orientation productive végétale de chaque PRA en Guadeloupe en 2010



Source : RGA 2010

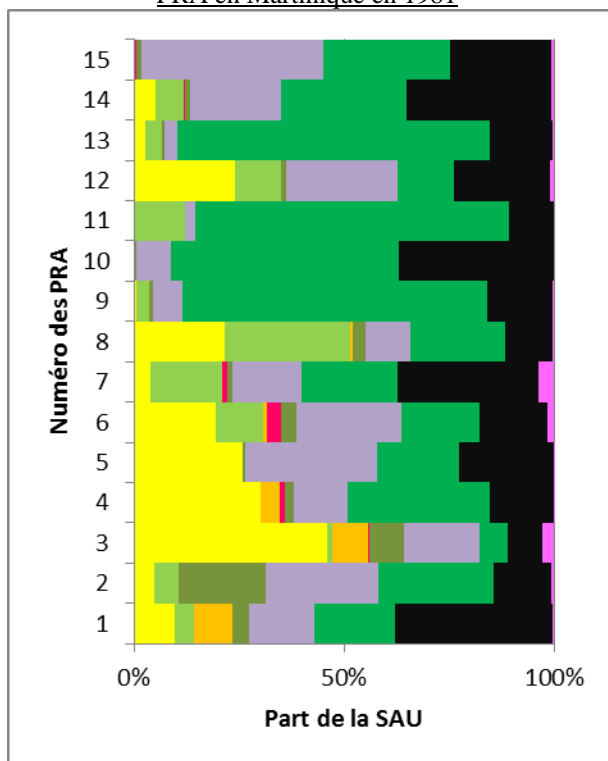


### En Martinique

En utilisant la même procédure méthodologique que pour la Guadeloupe, le poids de l'agriculture par PRA a été évalué par une CAH pour la Martinique. Cela nous permet de proposer des regroupements de PRA par type de « très agricole » (plus de 35%), « moyennement agricole » (entre 10 et 35%) et « peu agricole » (moins de 10%) et par année, 1980 et 1989. A noter que les données des deux dernières RGA 2000 et 2010 ne sont pas disponibles. Pour 1980 et 1989, la part de l'agriculture n'a évolué dans aucune PRA. La spécialisation des PRA n'a pas non plus véritablement évolué (**tableaux 8 et 9**) : Le Nord Atlantique pour l'ananas, le Nord Caraïbe et le Sud Est pour les prairies, les plaines et mornes du centre pour les plantes aromatiques et la canne à sucre avec une diversification en cultures légumières et en vergers en 1989. En Martinique, l'agriculture semble plus diversifiée à l'échelle des PRA qu'en Guadeloupe et les grandes cultures (type canne à sucre et banane export) sont moins omniprésentes. Ceci sera discuté par la suite. Toutefois, la part des surfaces en prairies reste importante dans le paysage agricole de toutes les PRA.

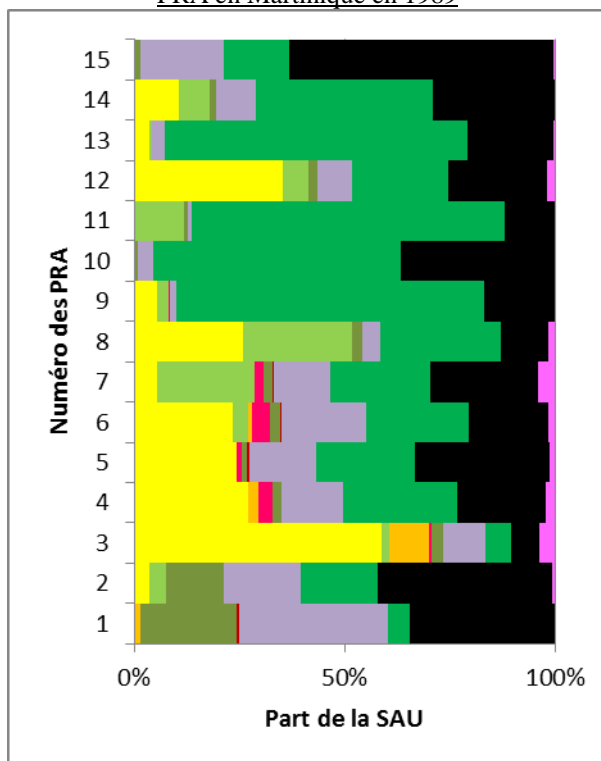


Tableau 8 : Orientation productive végétale de chaque PRA en Martinique en 1981



Source : RGA 1981

Tableau 9 : Orientation productive végétale de chaque PRA en Martinique en 1989



Source : RGA 1989

- |           |                       |                       |                     |
|-----------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| ■ Banane  | ■ Canne à sucre       | ■ Ananas              | ■ Cultures florales |
| ■ Vergers | ■ Plantes aromatiques | ■ Cultures légumières | ■ Prairies          |
| ■ Friches | ■ Jachère             |                       |                     |

### 3. Discussion

Le découpage des Antilles françaises en PRA a évolué dans le temps : trois découpages en 16 PRA à trois dates différentes (1981, 200 et 2010) pour la Guadeloupe et de 34 PRA agrégées par emboîtement en 15 PRA pour la Martinique. Sur cette base, il est impossible de comparer les PRA à partir des données de différents RGA puisque les PRA ont été modifiées dans le temps. En Martinique, les données par PRA ne sont plus disponibles depuis le RGA de 1989. Il est donc impossible de retracer l'évolution de l'occupation agricole du sol à partir du découpage en PRA. Nous avons alors proposé une vision annuelle d'OTE de chaque PRA. Les résultats proposés dans cette étude sont différents de ceux de la DAAF. Habituellement, la Guadeloupe est dite plus agricole et plus diversifiée que la Martinique. La Guadeloupe est dite cannière et la Martinique, bananière. Toutefois, dans notre étude, nous observons que ces dichotomies sont à nuancer. En Guadeloupe, la canne à sucre est présente en Grande-Terre et à Marie-Galante ainsi que les prairies et, plus marginalement, les cultures légumières. La culture de la banane est, depuis 1989, présente en Grande-Terre et à Marie-Galante. La Basse-

Terre est plus complexe : la culture de la banane est de moins en moins omniprésente dans le paysage. La Basse-Terre est beaucoup plus diversifiée avec la présence de plantes aromatiques, d'ananas, de cultures florales et de canne à sucre. Les cultures légumières sont également bien représentées. La Martinique est dite bananière mais notre étude nous montre qu'elle est, en fait, très diversifiée (canne à sucre, vergers, cultures légumières, ananas) avec une grande importance des prairies et des friches. Aux Antilles Françaises, on retrouve une tendance à la diversification. Cette agriculture diversifiée n'est pas nouvelle dans le paysage agricole avec la présence de la petite agriculture familiale de type jardin créole, laquelle n'était pas prise en compte. Notre proposition de caractérisation plus actuelle des PRA, permet d'avoir une image plus fidèle de la réalité agricole antillaise.

Cette méthode pourrait être réutilisée en France métropolitaine car les RA et PRA sont également remises en cause mais pas pour les mêmes raisons. Les services déconcentrés de l'état remettent en cause les limites de 1946 car depuis l'agriculture a clairement muté : nouvelles technologies, évolution de l'économie de marché, processus de spécialisation et redistribution des activités.

## *Conclusion*

Cet article propose un rétrospectif historique de l'évolution des découpages des territoires (Guadeloupe et Martinique) en Petites Régions Agricoles (PRA) depuis 1980 jusqu'en 2010. Après avoir récapitulé et explicité l'évolution de ces découpages, nous avons montré les limites du découpage en PRA aux Antilles Françaises. Sur cette base, notre apport méthodologique consiste en un découpage des PRA fondé sur des critères physiques (précipitations, type de sols et altitude) et agricole (SAU et types de productions). Cette proposition méthodologique lève plusieurs limites par rapport au découpage en vigueur : dominante productive prise en compte, redécoupage régulier des PRA. Bien que les redécoupages soient inexistantes en France métropolitaine, la première limite est tout à fait valable. Par essence, ces découpages sont instables dans le temps car l'un de leurs critères principal de construction est relatif à l'occupation du sol. Notre proposition méthodologique a permis d'éviter la variabilité et le caractère instable du découpage.

## *Bibliographie*

- BERNARD Z., PALLUD A., ROFALLET J.-C. et TONNIER J.-P. (1984). « Les petites régions agricoles de la Martinique : essai de regroupement ».
- COLMET-DAAGE F. (1980). « Utilisation du sol. Petites régions agricoles de la Martinique. Fonds topographique IGN ou parcellaire du cadastre. Echelle 1/20.000.

- COLMET-DAAGE F. (1989). « Carte des sols des Antilles : Guadeloupe volcanique et Martinique au 1/20.000 ». ORSTOM Antilles.
- KLATZMANN J. (1957). « La division de la France en grandes régions agricoles ». *Etudes et conjoncture - Institut national de la statistique et des études économiques*, n°5 (12e année). pp. 566-569.
- LOUAULT F. (1981). « Définition et délimitation des régions agricoles ». *Economie Rurale*. n°142, p. 48.
- LOUAULT F. (1982). « La délimitation des régions agricoles. L'exemple de l'Indre-et-Loire ». *Norois*. n°115, Juillet-septembre 1982, pp. 345-364.
- Ministère de l'agriculture, Service central des enquêtes et études statistiques, Service régional de statistique agricole des départements d'outre-mer (1984). « Le Zonage agricole de la Guadeloupe ». *Supplément au bulletin de statistique agricole* n°2.
- Ministère de l'agriculture, Service central des enquêtes et études statistiques, Service régional de statistique agricole des départements d'outre-mer, RGA 80-81. « Guide d'utilisation, Répertoire des résultats, Guadeloupe Martinique ».
- Ministère de l'agriculture et de la forêt, Recensement général de l'agriculture 1980-1981, « Inventaire par commune et par zone agricole, Guadeloupe ».
- Ministère de l'agriculture et de la forêt, Recensement général de l'agriculture 1980-1981, « Inventaire par commune et par zone agricole, Martinique ».
- Ministère de l'agriculture et la forêt, Agreste, La statistique agricole, Recensement agricole 1988-1989, Tableaux Prosper, Principaux résultats par commune et zone agricole, Guadeloupe.
- Ministère de l'agriculture et la forêt, Agreste, La statistique agricole, Recensement agricole 1988-1989, Tableaux Prosper, Principaux résultats par commune et zone agricole, Martinique.
- Direction de l'agriculture et de la forêt, *Agreste*, La statistique agricole, Bulletin n°3 novembre 2003, « Les zones agricole de la Guadeloupe, Recensement agricole 2000 ».
- Direction de l'agriculture et de la forêt, *Antiane*, Bulletin n°59 Avril 2004, « Les zones agricoles dessinent le paysage Guadeloupéen ».

## ***Remerciements***

Nos remerciements vont à Maël LUCIEN-BRUN pour son travail de comparaison entre les différentes PRA de Guadeloupe (mémoire de fin d'études, le zonage agroécologique en

Guadeloupe et en Martinique, ISTOM, 2014) financé dans le cadre du projet ANR Gaia-Trop.  
Nous remercions également les relecteurs.

## Notes

---

<sup>1</sup> Une RA est « un ensemble d'exploitations pratiquant sensiblement les mêmes systèmes de cultures et les mêmes élevages » (INSEE, 1956).

<sup>2</sup> La spécialisation productive d'une exploitation.

<sup>3</sup> Louault n'a pas précisé le nom des auteurs.

<sup>4</sup> L'unité spatiale de référence pour les PRA en France Métropolitaine est le canton.

<sup>5</sup> Conduite d'entretiens qualitatifs avec la chambre d'agriculture de Martinique, la DAAF de Guadeloupe et de Martinique en 2014.

<sup>6</sup> Actuellement Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

<sup>7</sup> Signe de l'importance de la filière banane dans la caractérisation des PRA.

<sup>8</sup> Les PRA sont numérotées de 1 à 39 avec des numéros non utilisés :

<sup>9</sup> Aucune donnée disponible.

## Auteurs

Murielle MANTRAN, Université des Antilles, CEREGMIA, Campus Fouillole BP 592 Cedex 97157 Pointe-à-Pitre, Doctorante, [murielle.mantran@geomatik-karaib.fr](mailto:murielle.mantran@geomatik-karaib.fr)

Valérie ANGEON, Université des Antilles, CEREGMIA, Campus Schœlcher BP 7209 Cedex 97275 Schœlcher, Maître de conférences, [valerie.angeon@martinique.univ-ag.fr](mailto:valerie.angeon@martinique.univ-ag.fr)